

N°DEL2026_13 Election du Président du Syndicat mixte Canche et Authie

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 22 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 14h30 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Marcel Leclercq, doyen de l'Assemblée et en cette qualité, président de séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Briet

Date de convocation : 15/05/2026

Etaient présents : **Monsieur Jean-François ROUSSEL, Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, Monsieur Dominique DACHICOURT, Monsieur Marc BRIET, Monsieur Olivier DEKEN, Monsieur Thierry POILLET** et Monsieur Philippe PETIT, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ; **Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Monsieur Steve PRINGARBE, Monsieur Philippe DAUSSY, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Arnaud FLASQUE, Monsieur Christophe DEDOURS** et Monsieur Jean-Claude MANESSE, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique COQUET, Monsieur Lionel BOITEL, Monsieur Marcel LECLERCQ, Monsieur Philippe HOORELBEKE** et Monsieur Dominique RIMBAULT, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Vincent DACQUIN et Madame Blandine DRAIN** ; délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe COUSIN et Monsieur Marc DENAVAUT**, délégués représentants la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien BRICOUT et Monsieur François COQUART**, délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard LETHO-DUCLOS**, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; **Monsieur Pierre-Fabien PELLETIER et Monsieur Franck CAILLERET**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis PETIT et Monsieur Loïc MORIN**, délégués représentants la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Thibault BOURGOIS, Monsieur Michel GAYET et Monsieur Gérard GALLET**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur François JOVENIN, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Jean-Michel MAGNIER, délégué représentant la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Francis PETIT

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'article 11 des statuts du SYMCEA ;

Vu le renouvellement des membres délégués au Syndicat mixte Canche et Authie ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération,

Vu la candidature de Monsieur Jean-François ROUSSEL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

1^{er} tour de scrutin

Nombres de votants	29
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Monsieur Jean-François ROUSSEL ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé président et a été immédiatement installé.

La présente délibération sera :

- transmise au représentant de l'Etat ;
- publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Le Président,
Monsieur Jean-François ROUSSEL

La présente délibération est susceptible d'un recours
devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Lille,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication

SymCQA
Engagé pour un territoire durable

N°DEL2026_14 Fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau du Syndicat mixte Canche et Authie

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 22 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 14h30 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Jean-François Roussel.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Briet

Date de convocation : 15/05/2026

Etaient présents : **Monsieur Jean-François ROUSSEL, Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, Monsieur Dominique DACHICOURT, Monsieur Marc BRIET, Monsieur Olivier DEKEN, Monsieur Thierry POILLET** et Monsieur Philippe PETIT, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ; **Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Monsieur Steve PRINGARBE, Monsieur Philippe DAUSSY, Monsieur Ghislain TETARD,** Monsieur Arnaud FLASQUE, Monsieur Christophe DEDOURS et Monsieur Jean-Claude MANESSE, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique COQUET, Monsieur Lionel BOITEL, Monsieur Marcel LECLERCQ, Monsieur Philippe HOORELBEKE** et Monsieur Dominique RIMBAULT, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Vincent DACQUIN et Madame Blandine DRAIN** ; délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe COUSIN et Monsieur Marc DENAVAUT,** délégués représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien BRICOUT et Monsieur François COQUART,** délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard LETHO-DUCLOS,** délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; **Monsieur Pierre-Fabien PELLETIER et Monsieur Franck CAILLERET,** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis PETIT et Monsieur Loïc MORIN,** délégués représentant la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Thibault BOURGOIS, Monsieur Michel GAYET et Monsieur Gérard GALLET,** délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur François JOVENIN, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Jean-Michel MAGNIER, délégué représentant la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Francis PETIT

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10 et suivants ;

Vu l'article 11 des statuts du SYMCEA ;

Monsieur Jean-François Roussel, élu Président rappelle à l'Assemblée que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Toutefois, si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le Conseil syndical peut, à la majorité des 2/3, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle susvisée, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15 (article L.5211-10). Dans ce cas le résultat obtenu ne peut pas être arrondi à l'entier supérieur.

Ainsi, la fixation du nombre de vice-présidents est une prérogative du seul conseil syndical.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le Syndicat mixte disposait, à ce jour, de 3 Vice-Présidents.

Le Président propose à l'Assemblée de fixer 4 vice-présidents,

Au vu de ces éléments, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à 4 le nombre de vice-Présidents.

Le Président,
Monsieur Jean-François ROUSSEL

SymCÔA
Engagé pour un territoire durable

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

N°DEL2026_15 Election des Vice-Présidents

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 22 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 14h30 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Jean-François Roussel.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Briet

Date de convocation : 15/05/2026

Etaient présents : **Monsieur Jean-François ROUSSEL, Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, Monsieur Dominique DACHICOURT, Monsieur Marc BRIET, Monsieur Olivier DEKEN, Monsieur Thierry POILLET** et Monsieur Philippe PETIT, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ; **Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Monsieur Steve PRINGARBE, Monsieur Philippe DAUSSY, Monsieur Ghislain TETARD,** Monsieur Arnaud FLASQUE, Monsieur Christophe DEDOURS et Monsieur Jean-Claude MANESSE, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique COQUET, Monsieur Lionel BOITEL, Monsieur Marcel LECLERCQ, Monsieur Philippe HOORELBEKE** et Monsieur Dominique RIMBAULT, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Vincent DACQUIN et Madame Blandine DRAIN** ; délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe COUSIN et Monsieur Marc DENAVAUT,** délégués représentants la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien BRICOUT et Monsieur François COQUART,** délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard LETHO-DUCLOS,** délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; **Monsieur Pierre-Fabien PELLETIER et Monsieur Franck CAILLERET,** délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis PETIT et Monsieur Loïc MORIN,** délégués représentants la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Thibault BOURGOIS, Monsieur Michel GAYET et Monsieur Gérard GALLET,** délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur François JOVENIN, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Jean-Michel MAGNIER, délégué représentant la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Francis PETIT

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Vu la délibération fixant le nombre de vice-Présidents à 4 en date du 22 mai 2026 ;

Le Président propose 4 délégations :

1-Election du premier Vice-Président « Finances, Ressources Humaines et Communication »

Madame Blandine DRAIN et Monsieur Francis PETIT présentent leurs candidatures à la vice-présidence,

Considérant que le dépouillement du vote a donné lieu au résultat ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombres de votants	29
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

NOMS des candidats	En chiffres	En lettres
Mme Blandine DRAIN	5	Cinq
Mr Francis PETIT	23	Vingt-trois

Monsieur Francis PETIT ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé premier Vice-président et a été immédiatement installé.

2-Election du second Vice-Président « Gestion des Ruissellements et érosion des sols agricoles »

Madame Blandine DRAIN et Monsieur Dominique COQUET proposent leurs candidatures propose leurs candidatures,

Considérant que le dépouillement du vote a donné lieu au résultat ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombres de votants	29
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

NOMS des candidats	En chiffres	En lettres
Mr Dominique COQUET	22	Vingt-deux
Mme Blandine DRAIN	5	cinq

Monsieur Dominique COQUET ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé second Vice-président et a été immédiatement installé.

3-Election du troisième Vice-Président « Gestion des Milieux Aquatiques »

Madame Blandine DRAIN et Monsieur Steve PRINGARBE proposent leurs candidatures

Considérant que le dépouillement du vote a donné lieu au résultat ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombres de votants	29
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

NOMS des candidats	En chiffres	En lettres
Mme Blandine DRAIN	13	treize
Mr Steve PRINGARBE	13	treize

Considérant le résultat à égalité de voix, il est procédé à un second tour de scrutin,

Considérant que le dépouillement du vote a donné lieu au résultat ci-après :

2^{ème} tour de scrutin

Nombres de votants	29
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

NOMS des candidats	En chiffres	En lettres
Mme Blandine DRAIN	13	treize
Mr Steve PRINGARBE	15	quinze

Monsieur Steve PRINGARBE ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé 3^{ème} vice-président et immédiatement installé.

4-Election du quatrième Vice-Président « Programme d'Action et Prévention des risques d'inondation (PAPI de la Canche) »

Madame Blandine DRAIN et Monsieur Jean-Marie DEMAGNY proposent leurs candidatures,

Considérant que le dépouillement du vote a donné lieu au résultat ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombres de votants	29
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

NOMS des candidats	En chiffres	En lettres
Mr Jean-Marie DEMAGNY	13	treize
Mme Blandine DRAIN	14	quatorze

Madame Blandine DRAIN ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

La présente délibération sera :

- transmise au représentant de l'Etat ;
- publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Le Président,
Monsieur Jean-François ROUSSEL

SymCQA
Engagé pour un territoire durable

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

N°DEL2026_16 Election des membres du bureau du Syndicat mixte Canche et Authie

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 22 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 14h30 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Jean-François Roussel.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Briet

Date de convocation : 15/05/2026

Etaient présents : **Monsieur Jean-François ROUSSEL, Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, Monsieur Dominique DACHICOURT, Monsieur Marc BRIET, Monsieur Olivier DEKEN, Monsieur Thierry POILLET** et Monsieur Philippe PETIT, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ; **Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Monsieur Steve PRINGARBE, Monsieur Philippe DAUSSY, Monsieur Ghislain TETARD,** Monsieur Arnaud FLASQUE, Monsieur Christophe DEDOURS et Monsieur Jean-Claude MANESSE, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique COQUET, Monsieur Lionel BOITEL, Monsieur Marcel LECLERCQ, Monsieur Philippe HOORELBEKE** et Monsieur Dominique RIMBAULT, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Vincent DACQUIN et Madame Blandine DRAIN** ; délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe COUSIN et Monsieur Marc DENAVAUT,** délégués représentants la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien BRICOUT et Monsieur François COQUART,** délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard LETHO-DUCLOS,** délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; **Monsieur Pierre-Fabien PELLETIER et Monsieur Franck CAILLERET,** délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis PETIT et Monsieur Loïc MORIN,** délégués représentants la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Thibault BOURGOIS, Monsieur Michel GAYET et Monsieur Gérard GALLET,** délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur François JOVENIN, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Jean-Michel MAGNIER, délégué représentant la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Francis PETIT

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants,

Vu l'article 11 des statuts du Symcqa,

Le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts du Symcqa, le Conseil syndical élit en son sein un bureau de 11 membres, parmi lesquels le Président et un représentant de chacun des EPCI à fiscalité propre membres.

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président et vice-président, sont élus selon les mêmes modalités (art. L. 5211-10 du CGCT). Cependant, le Président propose à l'Assemblée un vote à main levée dans la mesure où il n'y aurait qu'un seul candidat par EPCI. Aucun délégué ne s'y oppose. Il est procédé au vote.

EPCI	MEMBRES
Président	Jean-François ROUSSEL
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Damien BRICOUT
Communauté de Communes Ternois Com	Dominique COQUET
Communauté de Communes des 7 Vallées	Steve PRINGARBE
Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois	Jean-Marie DEMAGNY
Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois	Blandine DRAIN
Communauté de Communes Desvres-Samer	Marc DENAVAUT
Communauté de Communes Sud Artois	Gérard LETHO-DUCLOS
Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie	Francis PETIT
Communauté de Commune Ponthieu-Marquenterre	Thibault BOURGOIS

La présente délibération sera :

- transmise au représentant de l'Etat ;
- publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Le Président,
Monsieur Jean-François ROUSSEL

 **SymCQA**
Engagé pour un territoire durable

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

N°DEL2026_17 Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 22 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 14h30 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Jean-François Roussel.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Briet

Date de convocation : 15/05/2026

Etaient présents : **Monsieur Jean-François ROUSSEL, Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, Monsieur Dominique DACHICOURT, Monsieur Marc BRIET, Monsieur Olivier DEKEN, Monsieur Thierry POILLET** et Monsieur Philippe PETIT, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ; **Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Monsieur Steve PRINGARBE, Monsieur Philippe DAUSSY, Monsieur Ghislain TETARD,** Monsieur Arnaud FLASQUE, Monsieur Christophe DEDOURS et Monsieur Jean-Claude MANESSE, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique COQUET, Monsieur Lionel BOITEL, Monsieur Marcel LECLERCQ, Monsieur Philippe HOORELBEKE** et Monsieur Dominique RIMBAULT, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Vincent DACQUIN et Madame Blandine DRAIN** ; délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe COUSIN et Monsieur Marc DENAVAUT,** délégués représentants la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien BRICOUT et Monsieur François COQUART,** délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard LETHO-DUCLOS,** délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; **Monsieur Pierre-Fabien PELLETIER et Monsieur Franck CAILLERET,** délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis PETIT et Monsieur Loïc MORIN,** délégués représentants la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Thibault BOURGOIS, Monsieur Michel GAYET et Monsieur Gérard GALLET,** délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur François JOVENIN, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Jean-Michel MAGNIER, délégué représentant la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Francis PETIT

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Le Conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-12, R.5212-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Canche et Authie ;

Vu l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 22 mai 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil syndical de fixer, dans les limites prévues par les textes, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-présidents ;

Après en avoir délibéré,

Décide,

Article 1 : Indemnité de fonctions du Président

A compter du 22 mai 2026, le Président percevra une indemnité de fonctions calculée par référence à l'indice brut terminal à l'échelle indiciaire de la fonction publique au taux de 35,44%.

Article 2 : Indemnités de fonctions des Vice-présidents

A compter du 22 mai 2026, chacun des vice-présidents percevra une indemnité de fonctions calculée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au taux de 17,72%.

Le nombre de Vice-présidents bénéficiant d'une indemnité est fixée à 4.

Article 3 : Tableau annexe

Le tableau annexé à la présente délibération récapitule l'ensemble des indemnités allouées au Président et vice-Présidents.

Article 4 : Modalités de versement

Les indemnités de fonctions seront versées mensuellement.
Elles évolueront automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique

Article 5 : Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Symcqa

Article 6 : Exécution

Monsieur Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : Transmission

La présente délibération sera :

- transmise au représentant de l'Etat ;
- publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Le Président,
Monsieur Jean-François ROUSSEL

 **SymCQA**
Engagé pour un territoire durable

Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions

Fonctions	Nom Prénom	Délégation	Taux par rapport à l'indice brut terminal (1027) de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel
Président	Jean-François Roussel	Oui	35,44%	1 456€
1^{er} vice-Président	Francis Petit	Oui	17,72%	728€
2^{ème} vice-Président	Dominique Coquet	Oui	17,72%	728€
3^{ème} vice-Président	Steve Pringarbe	Oui	17,72%	728€
4^{ème} vice-Président	Blandine Drain	Oui	17,72%	728€

Les indemnités de fonctions sont attribuées dans le respect des dispositions relatives au cumul des indemnités de fonctions prévues par le Code général des Collectivités territoriales.

N°DEL2026_18-Délégations de fonctions du Conseil syndical au Président

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 22 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à 14h30 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Jean-François Roussel.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc Briet

Date de convocation : 15/05/2026

Etaient présents : **Monsieur Jean-François ROUSSEL, Monsieur Jean-Marie DEMAGNY, Monsieur Dominique DACHICOURT, Monsieur Marc BRIET, Monsieur Olivier DEKEN, Monsieur Thierry POILLET et Monsieur Philippe PETIT**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ; **Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Monsieur Steve PRINGARBE, Monsieur Philippe DAUSSY, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Arnaud FLASQUE, Monsieur Christophe DEDOURS et Monsieur Jean-Claude MANESSE**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique COQUET, Monsieur Lionel BOITEL, Monsieur Marcel LECLERCQ, Monsieur Philippe HOORELBEKE et Monsieur Dominique RIMBAULT**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Vincent DACQUIN et Madame Blandine DRAIN** ; délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe COUSIN et Monsieur Marc DENAVAUT**, délégués représentants la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien BRICOUT et Monsieur François COQUART**, délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard LETHO-DUCLOS**, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; **Monsieur Pierre-Fabien PELLETIER et Monsieur Franck CAILLERET**, délégués représentants la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis PETIT et Monsieur Loïc MORIN**, délégués représentants la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Thibault BOURGOIS, Monsieur Michel GAYET et Monsieur Gérard GALLET**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur François JOVENIN, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Jean-Michel MAGNIER, délégué représentant la Communauté de Communes du territoire Nord-Picardie

Absents donnant pouvoir : Monsieur Jean-Michel MAGNIER donnant pouvoir à Monsieur Francis PETIT

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 28

- Titulaires : 28
- Suppléants : 0

-Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
-Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
-Vu l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales ;
-Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126,127 ;

Monsieur Le Président, expose qu'afin de faciliter le fonctionnement courant du syndicat Mixte Canche et Authie, le Conseil syndical peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au président à titre personnel.

L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1) Vote du budget ;
- 2) Approbation du compte administratif ;
- 3) Dispositions à caractères budgétaires prises par un syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4) Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte ;
- 5) Adhésion de l'établissement public ;
- 6) Délégation de service public ;

L'article L.5211-9 du CGCT permet au Président de subdéléguer aux vice-présidents les délégations d'attribution qui lui ont été données, sauf si l'organe délibérant s'y oppose expressément dans sa délibération portant délégation.

Il est rappelé que, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont ainsi délégués au Président feront l'objet de toutes les mesures de publicités, notification et transmissions légales et réglementaires.

Le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie propose au conseil syndical de lui déléguer les attributions suivantes :

ADMINISTRATION GENERALE

- Passer les contrats d'assurance ;
- Accepter ou refuser les indemnités de remboursement d'assurance consécutifs à des sinistres et régler les conséquences dommageables des sinistres ainsi que les franchises à la charge du Syndicat mixte ;

- D'intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui devant les juridictions administratives en première instance, en appel et en cassation, cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans condition de partie civile, au nom du syndicat mixte ;
- Autoriser, au nom du syndicat mixte, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

DELEGATIONS TRANSVERSALES

- Approuver et signer les conventions, contrats et autres documents dans lesquelles le syndicat mixte est partenaire ou pour organiser l'intervention des services du syndicat ;
- Signer les conventions de prêt de matériel ;
- Solliciter toute aide financière auprès de l'Etat, d'autres collectivités, d'organismes publics ou privés dans le cadre de l'attribution de subventions et tous les documents correspondants ;

FINANCES

- Procéder aux réductions ou annulations de créances, de mandats, et aux admissions en non-valeurs et au remboursement de sommes recouvrées à tort par facturation des services publics ;
- Procéder au remboursement des frais indûment engagés par des tiers et/ou relevant de la responsabilité de la collectivité ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat, dans la limite du montant de 10 000€ ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 3 millions d'euros ;
- Procéder au remboursement de l'emprunt ;
- Contractualiser la ligne de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000€ ;

MARCHES PUBLICS

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, le lancement et la conduite des procédures de consultation pour tout marché, quel qu'en soit le montant,
- De prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant,
- De prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 2 200 000, € HT, ce seuil d'appréciant par marché et non par opération ;
- De signer tout avenant ou décisions de poursuivre aux marchés ou accords-cadres de fournitures et services conclus dans le cadre d'une procédure adaptée en raison de leur montant ;
- Pour les marchés de fournitures courantes et services supérieurs au seuil des procédures adaptées, de signer les avenants ou décisions de poursuivre aux marchés ou accords-cadres lorsqu'ils n'entraînent aucune augmentation du montant initial du marché ou lorsque cette augmentation est inférieure à 10%,
- Pour les marchés de travaux, quel qu'en soit le montant, de signer les avenants ou décisions de poursuivre aux marchés ou accords-cadres lorsqu'ils n'entraînent aucune

augmentation du montant initial du marché ou lorsque cette augmentation est inférieure à 15%,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Signer les conventions de délégation de Maitrise d'ouvrage ;
- Signer les conventions de travaux ;
- De procéder à l'acquisition de tout terrain et bâtiment d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000€ ;

La présente délibération est valable pour la durée du mandat en cours, sauf modification expresse par le Conseil syndical ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de déléguer au Président les attributions mentionnées ci-dessus ;
- Autorise le Président à subdéléguer, sous sa surveillance et responsabilité la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délégation,
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Le Président,
Monsieur Jean-François ROUSSEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Roussel', written over the SymCQA logo.

SymCQA
Engagé pour un territoire durable